

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
COMMUNE d'EPINIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois mars à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le quinze mars deux mil vingt-et-un s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

**Présents :** Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Ducoux, Roger, Trufflet, Choquet, Desnos, Passier, M.M. Després, Bourgeault, de La Chesnais (arrivé à 20h30), Gautrin, Ruaux, Roizil, Hardy.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Thierry Bourgeault a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de retirer le point 3, concernant le dispositif « Pass asso » de l'ordre du jour puisque ce dispositif doit préalablement être validé par le conseil communautaire. Ce retrait est accepté à l'unanimité.

**N° 2021-03-19 – Compte administratif lotissement Le Courtil de la Fontaine : exercice 2020.**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Sylvie Ramé-Prunaux, Maire, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Després, 1<sup>er</sup> adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) donne acte à Madame Sylvie Ramé-Prunaux de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		165 333.17	0	0.12
Opérations de l'exercice	433 002.24	334 666.83	433 420.13	433 420.13
<b>TOTAUX</b>	<b>433002.24</b>	<b>500 000</b>	<b>433 420.13</b>	<b>433 420.25</b>
Résultats de clôture	<b>66 997.76</b>		<b>0.12</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>Excédent</b>	<b>66997.84</b>		

2°) constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Madame le Maire s'est retirée de la salle).

#### **N° 2021-03-20 – Compte de gestion lotissement le Courtil de la Fontaine : exercice 2020.**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations apparaissent régulières :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **N° 2021-03-21 – Subventions diverses.**

Après discussion, le conseil municipal vote l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2021 :

- 2 000 € à l'Association sportive "La Sainte-Pierraise" d'Epiniac,
- 1 000 € à l'association « Détente et Loisirs »,
- 800 € à l'association Calibso (sous réserve de la signature du bail et présentation du Budget Prévisionnel)
- 50 € à la MRF Hédé (un enfant de la commune)
- 50 € à la MFR de Montauban de Bretagne (un enfant de la commune)
- 100 € au Comité Départemental de la Prévention routière.

Ces subventions seront payées sur le crédit ouvert au compte 65742 du budget de l'exercice 2021.

Les autres associations communales n'ont pas sollicité de subvention cette année.

## N° 2021-03-22 – Vote des taux d'imposition des taxes communales.

Madame le Maire présente les taux d'imposition appliqués par les communes de même strate et rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer chaque année les taux d'imposition des taxes communales. Il n'y a pas de délibération sur le taux de la taxe d'habitation. La perte de ressources liée à l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, est compensée par la taxe foncière bâtie départementale.

La Direction des Services Fiscaux a adressé à la commune l'état n° 1259 portant notification des bases avec un calcul du produit fiscal en appliquant un coefficient correcteur estimé à 0.91.

Après discussion, le conseil municipal, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes communales en 2021, à savoir :

- foncier bâti 13.09 % + 19.9% (part départementale) = 32,99%
- foncier non bâti 43.38 %

En conséquence, les produits estimés pour la commune en 2021 sont les suivants :

- foncier bâti 291 500 €
- foncier non bâti 59 561 €

**soit un total de : 351 061 €** avant application du coefficient correcteur de 0,914597 et donc une recette estimée à **321 079€**

## N° 2021-03-23 – Vote du budget primitif de la commune de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

### Section de fonctionnement :

- recettes : 1 020 438
- dépenses : 1 020 438

### Section d'investissement :

- recettes : 653 239.65
- dépenses : 653 239.65

### **soit un total général de :**

- recettes : 1 673 677.65
- dépenses : 1 673 677.65
- 

## N° 2021-03-24 – Vote du budget annexe du lotissement Le Courtil de la Fontaine de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget annexe du lotissement Le Courtil de la Fontaine de l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

### Section de fonctionnement :

- recettes : 796 313.80
- dépenses : 796 313.80

### Section d'investissement :

- recettes : 709 642.74
- dépenses : 709 642.74

soit un total général de :

- recettes : 1 505 956.54
- dépenses : 1 505 956.54

**N° 2021-03-25 – Mise en place d'équipements de défense incendie : présentation du projet et demande de subvention au titre de la DETR.**

Madame le Maire propose au conseil de valider la pose d'une réserve incendie enterrée dans le bourg de Saint Léonard. Deux devis ont été demandés : le premier de Ouest TP pour un coût de 48 065 € HT et un second de l'entreprise Renou pour un montant de 45 046.64 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- accepte le devis de l'entreprise RENOUE.
- adopte, à l'unanimité, l'opération présentée,
- arrête les modalités de financement, conformément au plan de financement joint au dossier,
- sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

**N° 2021-03-26 – Travaux de rénovation de l'église du bourg de Saint Léonard : approbation de l'étude de diagnostic**

Catherine Proux, architecte, a réalisé l'étude sanitaire et présenté le diagnostic de l'église de Saint Léonard.

Plusieurs tranches de travaux sont envisagées en maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie :

- la première est la plus urgente, elle concerne le chevet, le chœur pour un montant de 255 870 € HT.
- la seconde prévoit la rénovation du transept pour un montant de 175 150 € HT.
- la troisième correspond à la nef et au baptistère pour un montant de 179 300 € HT
- la quatrième tranche correspond à la sacristie pour un montant de 33 210 € HT
- la dernière tranche concerne le clocher pour 119 250 € HT.

L'estimation globale des travaux de rénovation s'élève à 724 980 € HT soit 869 976 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte, à l'unanimité, l'opération présentée,
- arrête les modalités de financement, conformément au plan de financement joint au dossier,
- sollicite des subventions spécifiques au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du FST, Fondation du patrimoine et DRAC.
- autorise Madame le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **N°2021-03-27 – Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°10**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande d'acquisition du lot n° 10 d'une superficie de 433 m<sup>2</sup> par Madame Isabelle Colas, domiciliée 7, rue de la Chouannerie, 35540 Le Tronchet.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2015-05-49 en date du 21 mai 2018 fixant le prix de vente à 70 € TTC le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n°10 à Madame Colas, au prix de 433 m<sup>2</sup> x 70 € = 30310 € TTC.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette vente.

## **N° 2021-03-28 – Enquête publique : rapport et avis de l'enquête**

Madame le Maire rappelle que, par décision des 20 novembre 2018 et 25 juin 2019, le conseil municipal avait décidé de soumettre à l'enquête publique la cession par la commune des chemins communaux suivants :

- la Pommerais, à Mr Gagnard, chemin sis entre les parcelles A478 et A483 d'une surface de 271 m<sup>2</sup>.
- la Basse Fresnais, chemin sis entre les parcelles D932 et D127, D218 et D128, D217 et D130, D209 et D211, à Mr et Mme Benoît Hardy pour une surface de 966 m<sup>2</sup>, à Mr et Mme Rémi Bouillis pour une surface de 261 m<sup>2</sup>, à Mr et Mme Yannick Bouillis pour une surface de 138 m<sup>2</sup>.
- la Chapelais, chemin sis entre les parcelles D1100, D1103 et D937, D939 et D304, D317, D316, D315, D313, D230 et D312, à Mr et Mme Benoît Hardy pour une surface de 714 m<sup>2</sup>, à Mr Havard et Mme Briand pour une surface de 720 m<sup>2</sup>.
- Lannoué, à Mr et Mme Yannick Bouillis, chemin sis entre les parcelles D141, D142, D143, D144 et D110, D108 et D145, pour une surface de 2818 m<sup>2</sup>.

L'enquête publique s'est terminée le 2 février 2021 et n'a donné lieu à aucune observation. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ces ventes.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la cession de ces deux chemins communaux par la commune au prix de 1€ le m<sup>2</sup>.

Mr Benoît Hardy n'a pas pris part au vote.

Il décide :

1°) que les actes de vente seront passés en l'étude de Maître Sèche, notaire associé à Dol de Bretagne,

2°) que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les actes de vente et les pièces annexées nécessaires.

### **N° 2021-03-29 – Travaux de rénovation de l'atelier technique communal : avenants**

Mr Després, adjoint aux travaux, présente l'avenant en moins-value de l'entreprise CVC, pour les travaux de plomberie à l'atelier technique communal, d'un montant négatif de 1011.48 € HT. Le montant total du marché est de 11198.07 € HT soit 12 209,55 € TTC.

### **N°2021-03-30 – Devis pour le lotissement.**

Mr Després, adjoint, présente un devis de l'entreprise Ouest TP pour le nettoyage du talus et dessouchage sur la sortie du lotissement, pour un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC. Ce devis est validé.

### **N°2021-03-31 – Devis pour le vestiaire du terrain de foot.**

Le devis de l'entreprise Lecharpentier pour la toiture du vestiaire du terrain de foot d'un montant de 3 994,90 € HT soit 4 793,88 € TTC, est accepté à l'unanimité.

### **N°2021-03-32 – Devis pour le cimetière.**

Mme Laurent, adjointe, présente un devis pour une aire de tri au cimetière d'Epiniac avec implication citoyenne de l'association Compost'tout pour un montant de 1 176 € (actions de concertation, accompagnement pour l'autonomisation sur un an, déplacements mensuels...)

Ce devis est accepté à l'unanimité.